

**13 octobre 2011- Xavier BERTRAND, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé, présente le nouveau portail de l'alternance - [www.alternance.emploi.gouv.fr](http://www.alternance.emploi.gouv.fr)**



A l'occasion d'un déplacement en Picardie sur le thème de l'apprentissage, Xavier Bertrand, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé a présenté ce 13 octobre le nouveau Portail de l'Alternance, **un guichet numérique unique d'information, de recherche et de simplification des formalités administratives pour les futurs alternants et les entreprises.**

Ce guichet numérique poursuit le double objectif d'informer sur les dispositifs de la formation en alternance et simplifier les démarches administratives pour les jeunes et les entreprises, en proposant une série de services pratiques en ligne.

Xavier Bertrand, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé, et Nadine Morano, Ministre chargée de chargée de l'Apprentissage et de la Formation professionnelle, ont fait de la formation en alternance une priorité pour l'emploi des jeunes. Ce nouvel outil qui répond au besoin d'information des jeunes et des entreprises et qui facilite les démarches pour les entreprises, s'inscrit pleinement dans leur action.

Ainsi, le portail de l'alternance possède **quatre fonctions principales** :

**- la dématérialisation du formulaire Cerfa du contrat d'apprentissage et de professionnalisation pour les entreprises.**

Le recruteur, en moins de 10 minutes, pourra désormais remplir le contrat directement sur internet, avec une aide informatique facilitant la démarche. Le formulaire Cerfa a fait l'objet d'une simplification (un item sur 3 supprimé) et la demande de certaines pièces justificatives sera très prochainement supprimée.

**- un accès à la totalité des offres de formation en alternance disponibles**

Les 100 000 offres de formations proposées par l'ensemble des Centres de Formation des Apprentis (CFA) seront ainsi consultables.

**- une bourse des offres d'emploi en alternance**

Les futurs apprentis auront la possibilité de consulter l'ensemble des offres grâce à un moteur de recherche.

**- une calculatrice** permettant au futur apprenti de calculer son salaire et au futur employeur le coût du recrutement d'un alternant.

Le Portail de l'Alternance possède également une **version mobile pour Iphone** (et sera prochainement disponible pour *Android*) qui permettra pour chaque profil d'utilisateur (candidat, entreprise ou organisme de formation) de s'informer sur le dispositif de formation en alternance, d'accéder à la recherche géolocalisée d'offres de formation, d'utiliser des outils d'aides à la décision en vue de la contractualisation, ou encore de faire une simulation de rémunération pour le candidat et de coûts pour l'employeur.

Pour plus d'informations, rendez-vous dès le 14 octobre sur [www.alternance.emploi.gouv.fr](http://www.alternance.emploi.gouv.fr).